46e Année - N° 3396. Le N° 0 25 c. PARAIT LE SAMEDI 1er Décembre 1934

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance
Basses-Alpes et départements limitrophes ..... 13 francs.
Autres départements ..... 15 francs.
Etranger ..... 25 francs.
On s'abonne dans tous les Bureaux de — Poste —

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
R. C. Sisteron 117. C.-C. Postal Marseille 156-36.
Fondateur : A. TURIN — Directeur-Gérant : M.-PASCAL LIEUTIER

— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus. —
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, (2e), *et au Bureau du Journal.*

ANNONCES
Judiciaires, (la ligne) 1,50
Réclames, (la ligne) 1,50
Commerciales, (la ligne) 1,50
Pour les grandes annonces et les annonces répétées, on traite degré à gré.

La liberté de la Presse de nouveau en péril

Nous lisons dans « *L'Action Républicaine* » de Nemours, N° du 24 Novembre 1934, le judicieux article ci-dessous de notre compatriote Emile Galici, ancien conseiller général de Sisteron.

*
* *

On se souvient que le Cabinet Chautemps avait déposé un projet de loi apportant de très sérieuses restrictions à la liberté de la presse régie par la loi du 29 Juillet 1881. Actuellement, on le sait, la juridiction de droit commun pour juger des attaques contre les hommes publics en raison de faits découlant de leurs fonctions, c'est le Jury, véritable émanation de la justice populaire. Sont seulement déférés aux tribunaux correctionnels les délits commis envers les particuliers.

Le Ministre Chautemps aurait voulu traduire devant le tribunal correctionnel où la preuve des faits allégués n'est pas admise, tous les délits de presse ; de sorte que l'homme public indigne, même si les faits à lui reprochés étaient prouvés, aurait pû faire condamner celui qui l'avait pourtant justement attaqué ! C'eût été le rêve pour le magistrat coupable de déni de justice, pour l'administrateur coupable de forfaiture, pour le parlementaire trafiquant de son mandat !

Devant l'indignation de la presse de tous les partis, le Ministre Chautemps se vit dans l'obligation de retirer ce monstrueux projet ; du reste peu de jours après, les assassinats du 6 Février obligeaient le Ministère Chautemps-Frot à se retirer devant la colère populaire. Il faut croire que M. Chautemps a de nouvelles raisons pour tenter d'enlever à la presse son droit de critique vis-à-vis des hommes publics car cette fois-ci, à l'encontre du photographe Petit « il n'opère plus lui-même ». Il a chargé du soin de museler la presse un de ses confrères du Sénat : M. Henri Chéron !

Oui, l'ex-garde des sceaux Chéron, celui qui a dirigé l'instruction de l'affaire Prince de la façon que l'on sait, ce Ministre de la Justice (!) qui lui aussi a été obligé de se retirer devant la réprobation générale, qui ne devrait dès lors ne rechercher qu'une seule chose : l'oubli, fait savoir qu'il va déposer une proposition de loi tendant à poursuivre la diffamation envers les hommes publics par la voie de l'action civile.

Je m'explique : A l'heure actuelle si un homme public commet, à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, un crime ou un délit et qu'on lui reproche sa conduite par la voie de la presse, le Jury, issu du peuple, est seul qualifié pour apprécier si c'est à bon droit que cette accusation a été portée contre lui. Et si l'auteur de l'article fait la preuve de ses accusations devant les 12 citoyens libres et indépendants qui constituent le Jury il n'aura encouru aucune sanction pénale (amende ou prison) ni civile (dommages-intérêts). La loi du 29 Juillet 1881 a pris le soin en effet de spécifier que l'action civile résultant des délits de diffamation envers un homme public ne peut être poursuivie séparément de l'action publique : dès lors il s'en suit que le journaliste consciencieux, qui ne lance pas d'accusation à la légère sortira indemne des poursuites intentées contre lui par des hommes publics qu'il aurait à bon droit cloués au pilori.

L'ex-garde des sceaux Chéron est moins exigeant que le Ministre Chautemps lequel voulait confier aux tribunaux correctionnels la connaissance des délits de presse pour obtenir sûrement, la preuve n'étant pas admise devant cette juridiction, une condamnation à la fois pénale et civile. Le Garde des Sceaux de l'affaire Prince, lui, se contenterait d'une condamnation à de forts dommages-intérêts au profit de l'homme public auquel un journaliste probe aurait reproché des faits reconnus exacts.

Chautemps s'attaquait à la fois à la liberté et à la bourse du journaliste : Chéron, lui, se contenterait (peut-être parce qu'il est Normand) de ruiner le pamphlétaire courageux. Le résultat serait en tout cas le même : ce serait sans nul doute un large baillon imposé à la presse ; ce serait l'impossibilité absolue de dénoncer au peuple l'infâmie des gouvernants coupables.

Cela nous ne pouvons l'accepter, nous ne l'accepterons pas ! Nous ne l'accepterons jamais ! Un Gouvernement républicain ne peut vivre sans liberté ; Montesquieu l'a dit depuis longtemps. Et au 1er rang de toutes les libertés se trouve celle de pouvoir exprimer son opinion sur tel ou tel personnage, si haut placé soit il, c'est-à-dire la Liberté de la Presse. C'est pour elle que sont morts les Révolutionnaires de 1830 qui chassèrent du trône l'imprudent Charles X coupable d'avoir porté une main sacrilège sur la liberté de la Presse.

Nous voulons continuer à jouir du droit de dénoncer le Magistrat qui vendrait ses arrêts, l'administrateur qui tirerait profit de sa fonction, le parlementaire qui trafiquerait de son mandat (et les évènements actuels ne prouvent que trop, hélas ! qu'il s'en trouve) et nous ne voulons répondre de nos écrits sur ce point que devant la justice issue du peuple, la Justice libre et sans attache aucune avec le pouvoir : devant le Jury.

La proposition Chéron croulera, comme a croulé le projet Chautemps devant l'indignation non seulement de tous les républicains pour lesquels la liberté de la presse est un acte de foi, mais devant l'indignation de tous les honnêtes citoyens à quelque parti qu'ils appartiennent.

Brimer la Presse serait porter un coup fatal à la Démocratie : cela, le Peuple de France ne le tolèrera Jamais.

Emile GALICI,
Docteur en Droit,
Lauréat de la Faculté de Paris.

CE QU'ON DIT

ON DIT QUE, chaque année, à l'approche de la Noël, le gros et gras liquoriste, Simon Lapète, éprouvait une violente tendresse pour les buveurs qui, faute de numéraire, ne pouvaient pas fêter la naissance du Divin Enfant, selon les habitudes de la corporation.

ON DIT QUE, à l'occasion de cette commémoration mondiale, il eut volontiers ouvert aux buveurs le cellier de sa maison, mais, craignant de trahir les intentions de ses maîtres, il se bornait à leur offrir, à ses dépens, de copieuses rasades d'Aramon ou de Clairette.

ON DIT QUE, sentant sa fin prochaine, il ne voulut pas descendre au royaume des Ombres sans avoir donné, aux chevaliers de la dive bouteille la mesure de son altruisme et mérité ainsi de figurer sur la liste de leurs membres honoraires et bienfaiteurs.

ON DIT QUE, comme le nombre des buveurs locaux était trop élevé pour son modeste budget, à l'exemple des personnes pieuses qui adoptent un seul pauvre dans l'impossibilité de les secourir tous, il choisit trois réputés buveurs qui lui serviraient de caution auprès de leurs camarades.

ON DIT QUE, ayant ainsi réglé les choses, il convoqua les trois élus à son bureau et, pour ménager leur fierté, il leur proposa d'acheter une pièce de Frontignan, payable par dixième les années ordinaires et par douzième les années bissextiles.

ON DIT QUE le soir du contrat la pièce de vin transportée chez le doyen des buveurs, fut solennellement installée sur une haute table de vieux noyer, en face d'un bon feu de sapin encerclé de chaises longues fort commodes pour une sieste prolongée.

ON DIT QUE, durant la semaine entière, nul Sisteronnais ne rencontra les buveurs au cabaret ou dans la rue, ce qui, dans ce pays où les canards ont de grandes ailes, fit courir le bruit que la grande vague de froid de Décembre 1933 les avait peut-être congelés.

ON DIT QUE, quoique parfaitement averti de la véritable cause de cette invisibilité, Simon Lapète vint jeter un coup d'œil à travers la serrure, sur le refuge des buveurs qu'il aperçut, en train de se porter des toasts, en chantant à mi-voix des chansons consacrées au jus de la treille.

ON DIT QUE, content d'avoir créé à si peu de frais, un peu de bonheur humain, il s'éloigna sur la pointe des pieds, en se promettant de recommander l'imitation de son geste aux politiques qui se creusent en vain la cervelle pour trouver un remède à la crise viticole.

A. B.

Lettre ouverte

A MON AMI

Titin BRISEMOTTE

Marseille, le 11 novembre 1934

Mon cher bon vieux Titin,

J'ai rencontré, hier, un bon ami Sisteronnaias qui m'a abordé souriant à plein en me disant : « fiat lux », j'ai cru qu'il allait me faire un cours de latin, mais il n'en fut rien car il continua : l'électricité est enfin arrivée jusqu'à Saint-Lazare, tous nos amis des Plantiers, du Gand sont inondés de lumière. Tu vois mon vieux Titin, que tout arrive et on a choisi pour celà, judicieusement, le temps où l'Eglise Catholique fête le Grand Saint-Lazare, qui devrait être le patron de la clarté, car ses yeux s'ouvrirent deux fois à l'astre radieux du jour : le jour de sa naissance et celui de sa résurrection. Il faut féliciter de celà (pas de la résurrection, non, de l'électricité) nos bons municipaux Sisteronnais, le Maire et ses adjoints, qui ont fini par faire comprendre à la E. E. L. M. qu'une électricité qui viendrait à pas de tortue, çà ne serait plus de l'électricité, çà évoquerait plutôt la lampe à huile et encore à l'huile d'enfer.

Je profite de l'occasion pour te dire que j'ai parfaitement remarqué en lisant le « *Sisteron-Journal* » que le budget de Sisteron, pour 1935, se soldera par un excédent de recette de 9.347 frs 74. Si çà tient comme çà jusqu'au bout, il y aura lieu de féliciter à nouveau la municipalité car ce sera la première fois depuis bien longtemps qu'on aura vu un budget communal de quelque importance se solder par un boni autrement que sur le papier. Alors, Osco, per Sistèron !

En parlant de boni, la Cour d'Assise de Paris juge en ce moment le procès en diffamation intenté par l'inspecteur de joyeuse mémoire... le procès intenté au journal *Gringoire* qui, au moment des exploits de ce protégé du gros M. Chéron, dans l'affaire Prince, malmena l'inspecteur et laissa entendre assez clairement que les agissements du dit inspecteur étaient tout simplement une comédie montée avec les intéressés pour noyer le conseiller Prince qui avait cependant suffisamment été écrasé. Le procès commence, je t'en reparlerai quand il sera terminé.

Il y a un autre procès qui se juge c'est celui de l'ex-avocat Bonnet et de son amie, l'ancienne jeune Mme Denuzière. On a commencé à condamner Bonnet à trois ans de prison et ensuite, pour le consoler, on le condamnera peut-être à mort ou aux travaux forcés, à moins qu'il soit acquitté ; aux Assises, on ne sait jamais.

Le banc d'infamie attend toujours ces Messieurs de l'affaire Stawiski et bien d'autres après, depuis la guerre les Assises sont bien fréquentées. C'est là le fruit de la crise de moralité à la base de laquelle est la crise d'éducation dont je te parlais dans mon avant dernière.

Le « *Canard Enchaîné de Paris* » qui est cependant un journal à tendances rouges, donne cette semaine comme gravure critique : le bonnet de la Sainte-Catherine 1934. C'est un bonnet de la République fait de pièces et de morceaux. Chacune de ces de ces pièces représente une des affaires de ces derniers ans : Aéro-Postale, Affaire Stawiski, Société Spéciale Financière, Carrières de Rouen, Faux timbres fiscaux, Assurances Sociales, Régions Libérées, Affaire Oustric, Brigade des jeux, Banque Nationale de Crédit, Affaire Mariani, etc..., etc...

Où je ne suis pas d'accord avec le « *Canard Enchaîné* », Titin, c'est lorsqu'il confectionne avec toutes ces affaires le bonnet phrygien de la République. Les principes de la République sont excellents, cher ami, ce sont les hommes que nous chargeons de les appliquer qui sont mauvais et lorsqu'ils ne sont pas mauvais eux-mêmes, ils se laissent manœuvrer par tous les mauvais garçons et rastaquouères qu'ils ont le tort de laisser approcher de l'assiette au beurre ; invariablement les mauvais garçons prennent le beurre et nous laissent la faïence à essuyer. Il n'y a pas crise de régime, Titin, le régime est bon, il y a crise de moralité parce qu'il y a crise d'éducation. Aussi les naissances diminuent pendant que les clients des tribunaux augmentent. Amoralité à la base. Je ne cesserai de te le dire parce que c'est là le défaut, non de la République, mais de ceux qui, pour piper nos suffrages, se baptisent républicains.

C'est pour celà que la devise républicaine : Liberté, Egalité, Fraternité, prête à jeu de mots et laisse sceptique les citoyens : Liberté, point. Egalité, point. Fraternité, point. Evidemment la blague est facile mais encore un coup, ce n'est pas la chose qui est fautive, ce sont les hommes. C'est pourquoi, sans doute, la nouvelle pièce de cent sous ne portera pas les trois mots flamboyants qui, maintenant, n'impressionnent plus les masses. C'est un tort, il est bon de rappeler sans cesse et partout les vérités nécessaires, même si personne ne les pratique plus.

La situation internationale n'est pas meilleure cette semaine, mon cher ami, la Yougoslavie et la Hongrie continuent à se regarder de travers, à propos de l'assassinat du roi Alexandre. Belgrade veut faire juger les agissements de Budapest par la S. D. N. Et la Hongrie renvoie la balle à la Yougoslavie en accusant à son tour. Cependant, Doumer a été assassiné, Dolfuss a été assassiné, Barthou et Alexandre 1er ont été assassinés, à Marseille des gens complètement innocents ont payé de leur vie ou de leurs souffrances les excitations ou les encouragements donnés aux apprentis assassins. Je pense et tu penseras comme moi, sans doute, que celà ne peut pas continuer. Il faut que les Nations réunies à Genève mettent un terme à cette soif de meurtre. Si non, elles auront failli à leur mission.

Quant à Hitler, que voulez-vous qu'il fasse en l'occurence, il a montré il n'y a pas longtemps, comment on supprime ceux qui vous gênent.

D'ailleurs toutes les nouvelles du jour, aussi bien que les débats au Palais-Bourbon, nous indiquent que Hitler, pour se garantir d'une révolte militaire chez lui, finira, peut-être avant longtemps, à déclancher un conflit chez les autres. Alors, qu'est-ce, pour des gens de la trempe d'Adolphe, le meurtre d'un homme, serait-il roi ?

Pour un dictateur, digne de ce nom, rien ne rompte, la fin justifie les moyens.

Pendant ce temps, que fait-on chez nous : on fait des fronts, mais pas : front unique, comme en 1914, celà pourrait enlever l'envie aux ennemis éventuels de nous attaquer ; on fait le Front commun, d'autres font le Front national et voilà deux fronts prêts à se cogner, pendant que l'ennemi dévorant nous guette.

Tu as vu souvent, Titin, deux boucs, deux bêliers se précipiter front contre front à se déboîter les cervelles, quelques fois les chèvres, plus timidement, les imitent. Mais, eux c'est pardonnable, ce sont des bêtes. Mais des hommes, et des français encore, qui se disent à la tête de la civilisation, serions-nous plus bêtes que des chèvres. Fixe-moi, Titin, je suis angoissé !

L. SIGNORET.

© VILLE DE SISTERON

Chronique Sportive

SISTERON-VELO

Les jeunes gens incorporables en Octobre 1935 et en Avril 1936 ainsi que ceux qui désirent devancer l'appel sont informés que des cours de préparation au Brevet d'aptitude physique (B.A.P.) et au Brevet de préparation élémentaire au Service Militaire (B.P.E.S.M.) ont lieu tous les jeudis au siège du Sisteron-Vélo sous la direction d'un moniteur militaire.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. Gaillard, Receveur des P. T. T.

Tous ces cours sont gratuits.

***

Dimanche, 1er Décembre, l'équipe première de l'Union Sportive de Digne rendra visite au Sisteron-Vélo.

Coup d'envoi à 14 heures précises.

Le thermomètre baisse....
Attention aux départs
Faisons le plein avec

Spido NIVA

l'huile de sécurité pour l'hiver

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Pupilles de la Nation. — Sous la Présidence de M. Paret, Maire et Conseiller Général, Président de la Section Cantonale des Pupilles de la Nation, les membres de la section, réunis en date du 25 Novembre 1934, dans une des salles de la Mairie à l'effet de procéder à l'élection d'un Président à sa commission permanente en remplacement de M. Reichard ayant quitté Sisteron, a élu à l'unanimité M. Levesque Delphin, grand Mutilé de guerre déjà membre de l'Office Départementale des Pupilles de la Nation.

M. Colomb, Président honoraire de la Section, chargé du compte-rendu moral et de gestion de la Section Cantonale, dans un rapport très documenté, appelé l'attention de l'assistance sur la tache actuellement difficile incombant aux Offices Départementaux des Pupilles de la Nation du fait de la réduction des crédits qui leurs sont alloués.

Ces crédits qui, il y a deux ans, étaient encore de 150 millions ont été réduits à 80 millions par un Décrets-loi d'Avril dernier.

Grâce aux protestations et aux démarches effectuées en temps opportun par le bureau de la Confédération Nationale des Anciens Combattants, ce Décret-loi fut rapporté et la somme de 90 millions fut allouée à l'Office National pour l'année 1934.

Par cette décision inattendue et stupéfiante, le devoir de protection, de soutien matériel et moral que la Nation s'était reconnu vis-à-vis des enfants qu'elle adoptait ne peut plus être rempli par les Offices attendu qu'ils se trouvent dans l'impossibilité de faire face aux obligations mêmes qu'ils détiennent de la loi du 27 Juillet 1927.

Un redressement immédiat s'impose et il apparait que voilà un sujet que nos associations de Mutilés, Anciens Combattants et Victimes de la guerre ne saurait perdre de vue.

Toutefois, malgré les difficultés de l'heure présente, la Section Cantonale a eu le plaisir de constater que grace à une sage et prudente gestion, l'Office départemental des Basses-Alpes avait, dans la mesure du possible satisfait à ses obligations aussi, avant de se séparer les membres de cette Section adressent à M. le Préfet, président de l'Office Départemental à M. le Président et aux membres de la Section permanente de cet office, l'hommage de leur infini gratitude.

La Commission.

Chiffre d'Affaires. — La perception du chiffre d'affaires aura lieu les mardi 3 et mercredi 4 Décembre dans les conditions habituelles.

Un pressant avis est donné aux retardataires qui encourent des pénalités.

Un Beau Geste. — A l'occasion du mariage de Mlle Eva Claire Borrely, fille de notre très sympathique et estimé camarade Borrely, facteur des postes à Sisteron, mutilé de guerre et membre actif de notre Amicale, avec M. Lucien Justin Heyriès la somme de 100 francs a été versée entre les mains de l'Officier de l'Etat Civil au profit de la caisse de l'Amicale des Mutilés et Anciens Combattants de Sisteron.

Au nom de la Commission administrative de l'Amicale, nous remercions et félicitons les généreux et jeunes époux et leur adressons nos meilleurs vœux et souhaits de bonheur.

Pour la Commission,
Le Président : COLOMB.

A LA

Charcuterie Meissonnier

Rue Paul Arène — SISTERON

TOUS LES JOURS

CHOUCROUTE CUITE
avec garniture fumée

TOUS LES VENDREDIS

BRANDADE DE MORUE

RAVIOLI et AIOLI

TOUS les SAMEDI et DIMANCHE

CHARCUTERIE A LA GELEE

Arbre de Noël de l'Ecole Maternelle

Désireuses de procurer à leurs élèves de la joie et du bonheur, les maîtresses de l'Ecole Maternelle leur offriront un arbre de Noël. Elles font appel à la générosité des amis des tout-petits et les remercient par avance.

Les dons sont reçus à l'Ecole Maternelle.

T. S. F.

les plus grandes marques :
DUCRETET — PHILIPS —o—
—o— SONORA — MALONY —
chez :

AUTOS-SPORTS

Ch. FERAUD — SISTERON

Réparations de toutes marques.

FOIRE. — Par exception, la foire de Sainte-Catherine s'est tenue par un temps merveilleux qui a un peu contribué à son succès. Elle n'a pas été des plus belles mais elle aurait été encore plus mauvaise si, comme aux précédentes, il avait plu.

On comprend que les foires d'hiver ne sont pas de grande importance rapport à leur courte durée et au petit nombre de marchands et de visiteurs qui y viennent.

Voici la mercuriale :

Lapin domestique, 5 frs le kilog.; Lièvres, 40 à 50 frs ; Lapin de coteau, 10 à 12 ; Perdreaux, 15 à 16; Grives, 4.

Affaires nulles en céréales.

Brebis, 2,50 à 2,75 ; Agneaux broutards, 5 à 5,50 ; Agneaux fins, 6 à 7,50 ; Agneaux anglais, 6,50 à 7,25 ; Porcs gras, 4 ; Porcelets, 2,50 à 2,55, le tout au kilog.

Poulets, 22 à 33 frs la paire ; Pigeons, 8 frs la paire ; Œufs, 8 frs la douzaine.

Sont en vente à

l'Imprimerie-Librairie

M.-PASCAL LIEUTIER

25, Rue Droite — SISTERON

les AGENDAS DE POCHE et de COMMERCE de l'année 1935 ;

les ALMANACHS HACHETTE 1935

les ALMANACHS MATHIEU de la Drôme de 1935 ;

les ALMANACHS VERMOT 1935;

L'AGENDA de L'Echo de la Mode ;

GRAND CHOIX DE ROMANS
(*des meilleurs auteurs*)

Comité départemental des Mutilés et Anciens Combattants. — En vue du renouvellement de 14 membres élus du Comité départemental des Mutilés, Combattants et Victimes de la guerre, dont le mandat expire en 1935, les présidents des Associations légalement déclarées depuis deux ans, sont priés de vouloir bien faire connaitre au plus tard le 1er Décembre 1934, le nombre des membres cotisants de leur Association, décomposé comme suit : Anciens Combattants non pensionnés, Anciens Combattants pensionnés, pensionnés non Combattants, Veuves de guerre, Ascendants.

LES ETABLISSEMENTS

Fiastre & Scala

Radio - Electriciens

6, Rue de Provence — SISTERON
Téléphone 101 et 3.

Pour mieux vous servir

viennent d'organiser une Station service de dépanage de postes T. S. F. où vous avez intérêt à vous adresser, où vous trouverez avec le meilleur accueil, des techniciens spécialisés, du matériel du plus grand constructeur du Monde

PHILIPS

Renseignements et devis gratuits pour pose Filtre anti-parasites.

Séances Récréatives. — Les petites filles et jeunes filles du patronage Sainte-Germaine donneront 2 séances récréatives. Ce soir, samedi 1er Décembre, en soirée à 8 h. 45 et demain Dimanche 2, en matinée à 3 h., dans le local des Scouts, rue de la Mission.

Les places peuvent être retenues chez Mlle Aimée Colomb.

AVIS pour DETTES

Monsieur RAMERO Mathieu prévient le public qu'il ne payera pas les dettes que pourrait contracter sa femme, née FAVINI, avec laquelle il a cessé toutes relations.

IL A ETE PERDU un bracelet or, avec plaque d'identité, initiales P. R. Prière de rapporter contre récompense au bureau du Journal.

CABINET DENTAIRE

A. SILVY

CHIRURGIEN-DENTISTE

Cabinet ouvert tous les jours

13, Rue de Provence — SISTERON

Consultation de Nourrissons. — Consultation de nourrissons ouverte à tous sans aucune distinction : aujourd'hui 1er décembre de 10 à 11 heures.

Musique. — C'est demain Dimanche que Les Touristes des Alpes fêteront Sainte-Cécile.

Aujourd'hui, tour de ville. Apéritif au Café du Dauphiné (Nicolas) ; Grand banquet à 7 h. 30.

Demain Dimanche, à 4 heures : Gouter offert aux futurs Touristes ; à 9 h. 30, aux Variétés, Concert-Bal.

Lundi 3, pour terminer, St-Cécilon au Cabanon.

Programme du dimanche 2 décembre aux Variétés-Cinéma :

Le Villersoir, P. R. de Saguez ;
A Tunis, fantaisie : Barat
Brise d'Amour, Valse : Allier
Bouquet d'Iris, Fantaisie : Gadenne
Mon Village, P. R. : R. Martin.

Par les futurs Touristes, chant : *Salut à l'Ecole — La Bergeronnette Le Canon Gronde.*

VARIETES-CINEMA

AUJOURD'HUI
DEMAIN, matinée et soirée

Début de programme avec la 1re partie des MISERABLES.

Annoncée et attendue depuis longtemps, cette merveilleuse production Nathan a été présentée au public Sisteronnais jeudi.

CASINO-CINEMA

AUJOURD'HUI en soirée
DEMAIN, matinée et soirée

ACTUALITES PARAMOUNT
L'Assassinat du Roi ALEXANDRE à son arrivée à Marseille.

TRAMEL dans.....

Le Chasseur de chez Maxim's

Quelle aventure... et quelles mésaventures ! De la tendresse, de l'amour, de l'ironie, de la grosse blague. Tout cela noyé dans un long éclat de rire. Comment résister à Tramel « Chasseur de chez Maxim's » joyeux parvenu, châtelain fastueux, noceur impénitent et papa soucieux du bonheur de sa fille.

à louer

CHAMBRE MEUBLEE convenant à à personne seule, homme ou dame.

S'adresser au Bureau du journal.

Etude de Me Aimé BERTRAND
Huissier à SISTERON

Faillite Henri PARA

Négociant à Sisteron

A la requête de Monsieur PELESTOR Philidor, greffier au Tribunal de DIGNE, en qualité de Syndic de ladite faillite.

DIMANCHE neuf DECEMBRE mil neuf cent trente quatre, à SISTERON :

VENTE

aux Enchères Publiques

1° — A onze heures, sur la Place de l'Eglise, près l'Hôtel des P.T.T.

Une camionnette Citroën

N° dans la série du type 187.150 ; Indication du type 10 ; série U 12 ; puissance 10 H P ; numéro d'immatriculation 7.429 A R.

2° — A treize heures, dans le magasin d'ameublement du sieur PARA, rue Saunerie :

Divers articles d'ameublement, bourrellerie et sellerie

La vente sera continuée les Dimanches suivants à partir de dix heures.

Le prix sera payable comptant.
Il sera perçu 15 0/0 en sus du prix pour les frais.

L'Huissier chargé de la vente,
A. BERTRAND.

Etude de Me Guillaume BUES
Notaire à SISTERON.

VENTE à l'amiable

Divers objets mobiliers comprenant:

Un Fauteuil « VOLTAIRE »

Un lit en bois de Noyer, Sommier et matelas

Une Commode en bois de Noyer à quatre tiroirs

Une table à toilette bois blanc, cuvette et pot à eau

Une cheminée prussienne et divers ustensiles de cuisine.

Le tout dépendant de la succession de Madame Veuve CEARD, née VACHER.

S'adresser à Me BUES, notaire à SISTERON.

Etat - Civil

du 23 au 30 Novembre

MARIAGES

Lucien Jourdan Heyriès, ouvrier papetier et Eva Claire Zélie Borrely comptable, domiciliés à Sisteron.

DÉCÉS

Louis Jacques Sabin Borel, 85 ans, aux Capucins.

NAISSANCES

PUBLICATION DE MARIAGES

Néant.

REMERCIEMENTS

Madame Louis BOREL ;
Les familles GRENIER, SERRET et ROBERT remercient vivement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie à l'occasion du décés de

Monsieur Louis BOREL

© VILLE DE SISTERON

Avis important

« LE MONDE COLONIAL ILLUSTRE » 37, rue Marbœuf, Paris 8e, publiera dans le cours de ce mois de Décembre un numéro *hors série*, exceptionnellement important par sa valeur documentaire et sa présentation artistique : 50 pages de texte, 150 photos, 1 planche en couleurs, sur le rôle de notre Marine et particulièrement de la Marine de Guerre dans la défense de l'Empire Français.

Ce numéro d'une valeur commerciale de 10 francs sera donné en prime à tous ceux qui souscriront l'abonnement pour 1935, au prix de 50 francs.

On peut s'abonner dans les bureaux de *Sisteron-Journal*.

Relations Automobiles Gap-Marseille et Retour

A la suite d'un accord intervenu entre la Compagnie des TRANSPORTS CITROEN des ALPES et la Société PELLEGRIN et Cie, nous informons notre clientèle que les Services de GAP à MARSEILLE, partant à 2 h. du soir (C.T.C.A.) et 4 h. de soir (PELLEGRIN) seront supprimés.

Un seul service sera assuré le soir par l'entreprise PELLEGRIN et partira de GAP à 15 heures, du Café de la Bourse pour arriver à MARSEILLE à 19 heures 30.

Le départ de MARSEILLE le matin sera assuré par un seul service partant à 7 heures 30 du matin de la Place d'Aix. Horaires d'hiver du 1er Décembre 1934 au 31 Mars 1935.

Les départs de GAP de 6 heures du matin et 8 heures du matin seront maintenus.

HORAIRES D'HIVER
1er DECEMBRE 1934
au 31 MARS 1935

Départs GAP
C. T. C. A. : 6 heures.
PELLEGRIN : 8 et 15 heures.

Départs MARSEILLE
PELLEGRIN : 7 h. 30 et 15 heures.
C. T. C. A. : 16 heures.

Arrivées MARSEILLE
C. T. C. A. : 10 heures 20.
PELLEGRIN : 12 h. 30 et 19 h. 30.

Arrivées GAP
PELLEGRIN : 12 h. 00 et 19 h. 30.
C. T. C. A. : 20 heures 30.

A dater du 1er Avril 1935 les horaires actuels seront repris sans modification.

GAP-AVIGNON

La Compagnie des Transports CITROEN des ALPES informe sa clientèle qu'à dater du 1er Décembre prochain, le service GAP-AVIGNON assuré à l'horaire suivant :

Départs
GAP : 8 heures.
AVIGNON : 14 heures.

Arrivées
AVIGNON : 12 heures 30.
GAP : 17 heures.

sera arrêté jusqu'au 31 Mars 1935.

A dater du 1er Avril 1935 l'horaire actuel sera repris sans modification.

HERNIE

JE SUIS GUERI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans ressort de **M. GLASER** le Grand Spécialiste de PARIS, 44, Bd SÉBASTOPOL. En adoptant ces nouveaux appareils, dont l'action **bienfaisante** se réalise **sans gêne**, sans **souffrances** ni **interruption** de travail, les **hernies** les plus **volumineuses** et les plus **rebelles** diminuent instantanément de volume et disparaissent peu à peu **complètement**.

Devant de tels résultats **garantis** toujours par écrit, tous ceux atteints de hernie doivent s'adresser sans retard à **M. GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils de 9 à 4 h. à

DIGNE — 1er Décembre, Hôtel Boyer-Mistre.

SISTERON — 2 Décembre, de 9 h. à 2 h., Modern'Hôtel des Acacias.

CHUTES, MATRICE et tous Organes, Varices, Orthopédie, GLASER 44, Boulevard Sébastopol, PARIS.

Sisteron — Imprimerie P. Lieutier.
L'Imprimeur-Gérant : P. LIEUTIER

L'Impôt trop Lourd...

Cet impôt trop lourd, qui vient ajouter à tous les autres sa charge écrasante, c'est celui que la maladie et la souffrance prélèvent sur votre santé, vos forces, votre puissance de travail, sur votre vie même !

Vous le connaissez bien, rhumatisants, arthritiques, vous tous que la douleur courbe et torture depuis des années. Mais sans doute, ignorez-vous encore le moyen d'y échapper. Il est simple, cependant et à votre portée : c'est une cure de la TISANE DES CHARTREUX DE DURBON, extrait concentré de plantes alpestres.

Cette inimitable préparation, due à la science et aux patientes recherches d'un moine Dauphinois, le Père Géraldus, de l'abbaye de Durbon, désintoxique à fond l'organisme.

Elle dissoudra les cristaux qui encombrent vos articulations, débarrassera votre sang de ses âcretés et vous rendra enfin votre souplesse, votre entrain, votre goût à la vie.

Lisez le témoignage d'un de vos compagnons de souffrance, miraculeusement guéri, comme tant d'autres, par l'incomparable TISANE DES CHARTREUX DE DURBON

1er Mars 1934.

Atteint depuis deux ans de rhumatismes articulaires et de maux de reins des plus douloureux, j'ai essayé voilà quatre mois environ, votre Tisane des Chartreux de Durbon. J'avoue que je commençais ce traitement sans grande confiance, désabusé que j'étais de l'emploi d'une infinité de drogues avec lesquelles je n'avais obtenu aucun résultat.

Or, après un flacon de Tisane, mes reins allaient beaucoup mieux ; j'ajoutai à ce traitement vos Pilules Supertoniques et aujourd'hui, après trois flacons de Tisane et deux étuis de Pilules, je ne souffre plus de rien et mon docteur déclare mon état général satisfaisant.

M. MASCARIN,
25 bis, chemin Saint-Roch, à Toulouse (Haute-Garonne)

Tisane, le flacon . 14.80
Baume, le pot . . . 8.95
Pilules, l'étui . . . 8.50
Dans les Pharmacies.

Renseignements et attestations : Lab. J. BERTHIER, à Grenoble

BANQUE des ALPES

Ancienne Banque Chabrand & Caillat
Capital : 6 Millions entièrement versés

Siège Social à GAP : 12, Rue Carnot
TÉLÉPHONE : 0.15 ET 1.97

AGENCES
SISTERON
BRIANÇON
EMBRUN
LARAGNE
SEYNE-LES-ALPES
SAINT-BONNET
VEYNES

Toutes opérations de BANQUE et de TITRES
CHANGE
LOCATION de COFFRES-FORTS
au siège et dans les Agences

Aux Enrhumés

Lorsque la toux ne cède pas aux soins habituels, devient opiniâtre, spasmodique et s'accompagne d'expectoration abondante (suites de bronchites ou d'influenza, catarrhe, asthme), il faut employer la Poudre Louis Legras, ce merveilleux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Le soulagement est instantané et la guérison survient progressivement.

Une boîte est expédiée contre mandat de 5 frs 25 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1 Boulevard Henri IV, à Paris.

Service Régulier par Autocars

SISTERON - DIGNE - SISTERON
P. BUES, SISTERON — *Télép.* 0.20

Sisteron, station :
Café du Commerce, Télép. 61.

Bureau à Digne : *Café des Sports, Boulevard Gassendi, Tél.* 0.86.

HORAIRE

Matin

1r *service*		*service*	
Sisteron	7 h.	Digne	9 h.
Digne	8 h.	Sisteron	10 h.

Soir

3e *service*		4e *service*	
Sisteron	13 h.	Digne	17 h. 10
Digne	14 h.	Sisteron	18 h. 15

Prix des places : Sisteron-Digne, 8 frs.

Vous contenter de la
MOITIÉ
d'un comique?

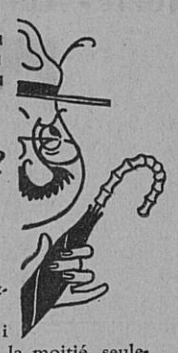

— Jamais !.. direz-vous.
Alors pourquoi vous satisfaire de la moitié seulement des plaisirs de la T. S. F. ?
Un Philips 521 vous transmet toutes les stations émettrices sans aucune exception. Un montage nouveau Octode-Super : une sensibilité sans précédent, une sélectivité rigoureuse, la qualité tonale Philips. Que vous faut-il de plus ? - Son prix ? Il est minime :

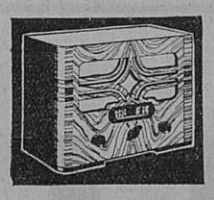

PRIX IMPOSÉ :
1.225 Frs

PHILIPS
OCTODE-SUPER 521
Demandez une démonstration gratuite

C. FIASTRE et M. SCALA
Distributeurs Officiels « PHILIPS »
6, Rue de Provence, SISTERON
Téléphone 3 et 101.

Maladies de la Femme
LA MÉTRITE

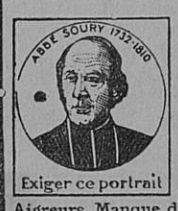

Exiger ce portrait

Toute femme dont les règles sont irrégulières et douloureuses, accompagnées de Coliques, Maux de reins, Douleurs dans le bas-ventre ; celle qui est sujette aux Pertes blanches, aux Hémorragies, aux Maux d'estomac, Vomissements, Renvois, Aigreurs, Manque d'appétit, Idées noires, doit craindre la Métrite.

Pour guérir la Métrite et les maladies qui l'accompagnent, la Femme fera usage de la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

Le remède est infaillible à condition d'être employé tout le temps nécessaire.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY guérit la Métrite, parce qu'elle est composée de plantes spéciales ayant la propriété de faire circuler le sang, de décongestionner les organes malades en même temps qu'elle les cicatrise.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY est le régulateur des règles par excellence, et toutes les femmes doivent en faire usage à intervalles réguliers pour prévenir et guérir : Tumeurs, Fibromes, mauvaises Suites de couches, Hémorragies, Pertes blanches, Varices, Hémorroïdes, Phlébites, Faiblesse, Neurasthénie ; contre les accidents du Retour d'Age, Chaleurs, Vapeurs, Etouffements, etc.

Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'HYGIÉNITINE DES DAMES.

La Boite 6 fr. 75

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

PRIX : Le flacon { Liquide / Pilules } 10 fr. 60

Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature Mag Dumontier

Aucun autre produit ne peut la remplacer 16

Pour vendre ou acheter
FONDS DE COMMERCE
IMMEUBLES - VILLAS
PROPRIÉTÉS - TERRAINS ETC.

S'adresser en confiance à
l'AGENCE GENERALE des ALPES
R. GIRARD
53, Rue Carnot — GAP
Téléph. 1.10

CREDIT LYONNAIS
Capital et Réserves 1 milliard 208 millions
1475 Sièges en France et à l'Etranger
Agence de DIGNE, 28, Bd Gassendi
Téléphone N° 37

Bureaux rattachés
SISTERON, télép. 113, ouvert le mercredi, samedi et jours de foire.
Aux MEES, ouvert le Jeudi.
BARREME — CASTELLANE — SEYNE

Toutes opérations de banque et de titres. Location de compartiment de coffre-forts

EN PLUS DE LA
7
A "TRACTION AVANT"
DONT LE SUCCÈS GRANDIT SANS ARRÊT
30.000 voitures
LIVRÉES EN 6 MOIS

LES USINES
CITROËN
LIVRENT DÈS MAINTENANT
LA **11**
"TRACTION AVANT"
VOITURE DE FAMILLE SPACIEUSE
3 A 9 PLACES FACE A LA ROUTE
ÉCONOMIQUE : 11 LITRES AUX 100 KM.
RAPIDE : 110 KILOMÈTRES A L'HEURE
MAXIMUM DE SÉCURITÉ PAR LES
CARROSSERIES "TOUT-ACIER"
MONOCOQUE SANS CHASSIS

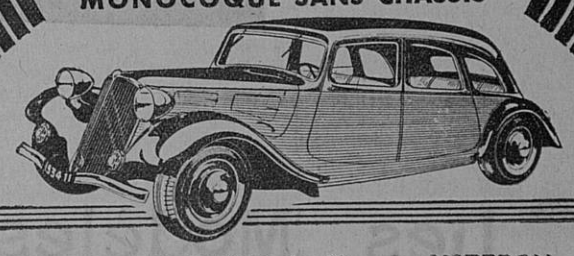

Garage AILHAUD & Cie — SISTERON
Garage CHARMASSON S. A. — GAP

COMMERÇANTS !
NEGOCIANTS !
INDUSTRIELS !
POUR COMBATTRE LA CRISE...
FAITE DE LA PUBLICITE DANS
Sisteron - Journal
Consultez-nous ! !

en vente à la Librairie LIEUTIER.

L'ALMANACH VERMOT EST PARU
Son Concours *à la portée de tous :* **85.000 frs de prix**
En vente à la Librairie LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON

Etablissements Françis JOURDAN

GARAGE MODERNE

Avenue de la Gare — SISTERON

Atelier de Réparations
mécanique et électrique

Travaux de
Mise au Point
Rectification

Atelier
outillage perfectionné
Prix Modérés
Toutes Réparations
Stock pneumatiques
Batterie-Accumulateur

Reprise en compte
de toutes voitures
Ventes à credit
— Echange —
Toutes les voitures
d'occasion disponibles
de suite.

RENAULT

Les Modèles 1935 sont incomparables

l'automobile de France

SISTERON — Téléph. 18.

Maxime BUES, concessionnaire régional.

L'Imprimeur-Gérant,

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON